



ARNOUVILLE

INFORMATIONS

Février 2014

n°312



Comme chaque année, l'opération de recensement est en cours. Tous les ans, un échantillonnage de foyers est choisi sur la commune afin d'évaluer l'évolution de la population. Cela permet d'estimer le nombre d'habitants. Au 1^{er} janvier 2014, Arnouville comptait 13 870 habitants. Cette évaluation est importante, car bon nombre de dotations sont calculées en fonction du nombre d'habitants. Plus la population est importante, plus les subventions perçues par la Ville sont importantes. Il est donc essentiel que les personnes concernées répondent et accueillent correctement les enquêteurs habilités par la Ville. Pour votre information, les administrés qui ne répondent pas sont passibles d'amende.

Le 18 février prochain devrait être signé le Contrat de Développement Territorial (CDT) entre la communauté d'agglomération Val de France et le Préfet de Région après qu'il ait été approuvé par les six villes : Arnouville, Gonesse, Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel. Ce CDT est articulé autour de la gare du Triangle de Gonesse et comporte quatre grands axes :

- Europacity, autour de la gare du Triangle de Gonesse, grand parc de loisirs, culturel et commercial, porteur à terme de 12 000 emplois estimés.

- Le Dôme, salle de spectacles et omnisports de 13 000 places à proximité d'Arnouville, à côté du Mont de Gif auquel devrait s'adjoindre un centre régional de formation tourné vers les métiers de la plateforme aéroportuaire.

- Le tout serait relié par le Boulevard Intercommunal du Parisis qui se situerait en lisière de Garges-lès-Gonesse. La création de ce boulevard réduirait le trafic sur les axes importants qui traversent la commune : avenues de la République, Paul Vaillant Couturier et Henri Barbusse, Pierre Curie et Charles Vaillant, au grand bonheur des riverains.

- Une trame verte reliant la forêt d'Ecouen au parc de la Courneuve est également inscrite au CDT avec la mise en valeur de la Vallée du Petit Rosne. Cela aussi concernerait directement Arnouville.

Bien sûr, la totalité de ce projet ne se concrétisera pas dans l'immédiat mais dans les dix à vingt ans à venir. Tout cela étant aussi conditionné par le respect des délais pour la réalisation du barreau ferré de Gonesse reliant notre gare à celle du parc des expositions de Villepinte et de la ligne 17 du métro express du Grand Paris reliant Le Bourget au Mesnil-Amelot en passant par Roissy.

Sur le plan des travaux, après la réfection de la rue de Bordeaux, l'entreprise va réaliser l'agrandissement du parking avenue Denis Papin pour répondre aux besoins de places de stationnement. L'entrée sera maintenue et une sortie plus sécurisée sera créée. L'entreprise enchaînera ensuite par la création des places de stationnement dans le bas de la rue Léon Blum.

Espérons que nous terminerons l'hiver sans neige. Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler qu'en cas de neige, les riverains sont tenus de déneiger leur trottoir.

ÉLECTIONS - VOTER PAR PROCURATION

Les élections municipales et communautaires auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent, vous avez la possibilité de désigner un autre électeur pour voter à votre place par procuration. La procuration est établie sans frais.

Vous pouvez obtenir votre formulaire de vote par procuration (CERFA n° 14952*01) au guichet de l'une des autorités habilitées ci-dessous :

Tribunal d'instance, Commissariat de police, Brigade de gendarmerie, Ambassade ou Consulat de votre lieu de résidence ou de votre travail pour les français résidant à l'étranger, ou désormais, soit directement par Internet sur le site de la ville www.arnouville95.fr ou le site www.service-public.fr.

Attention ! Vous devez vous rendre ensuite **personnellement** devant l'une des autorités mentionnées ci-dessus pour faire valider votre formulaire de demande de vote par procuration.

Cas particuliers : Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter, par écrit auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche de votre lieu d'habitation), la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical.

N'attendez pas le dernier moment ! Faites valider votre formulaire de vote par procuration le plus tôt possible. La procuration sera adressée à la mairie directement par l'autorité qui l'aura signée. **Elle doit parvenir à la mairie avant le jour du scrutin (soit le samedi 12h30 maximum).** Si la procuration ne parvient pas dans le délai à la mairie, vous ne pourrez pas voter.

A Votre Service

COMMEMORATION DU 70^e ANNIVERSAIRE DU SACRIFICE DE MISSAK MANOUCHIAN ET DE SES COMPAGNONS

Samedi 22 février 2014
à 15h00

Rendez-vous à la stèle angle des rues
Jean Jaurès et Missak Manouchian



RECENSEMENT DE LA POPULATION Du 16 janvier au 22 février 2014

Les agents recenseurs sont identifiables grâce à une carte officielle. Ils déposent au domicile des personnes recensées sur Arnouville les documents nécessaires (feuille de logement, bulletin individuel pour chaque personne vivant dans le logement et la notice d'information générale).

Les agents recenseurs peuvent vous aider à remplir les questionnaires, et les récupéreront une fois remplis.

Vous pouvez également déposer vos questionnaires remplis sous enveloppe (service recensement de la population), soit dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la mairie. Vous pouvez également les retourner par courrier à l'Hôtel de Ville 15/17 rue Robert Schuman CS 20101 - 95400 Arnouville.

Tous les questionnaires devront être remis au plus tard le 22 février 2014.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr ou contacter le service recensement de la population au 01 30 11 16 10/16.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Les jeudis 27 février * 27 mars * 24 avril 2014

Vous pouvez également déposer les objets encombrants dans les déchetteries du Sigidurs : Sarcelles, Gonesse, Bouqueval et Louvres.

COLLECTES DES DÉCHETS VERTS

Les mercredis 5 et 19 mars 2014
Les mercredis 2, 16 et 30 avril 2014

Les sacs doivent être sortis la veille de la collecte

COLLECTES DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Les jeudis 13 février * 13 mars * 10 avril 2014
Parking de l'école Anna Fabre de 16h00 à 20h00

Imprimé par la ville d'Arnouville 6000 EX.
Responsable de la publication Alice Rusdikian

A Votre Service

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Le décret n°2013-1188 du 18 décembre 2013, relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité, vise à allonger la durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées en la portant de 10 à 15 ans pour les Français majeurs (18 ans). Son entrée en vigueur est fixée au **1er janvier 2014**.

Cette mesure est également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, à des personnes majeures et en cours de validité au 1er janvier 2014. Le renouvellement n'est pas nécessaire, la prolongation de 5 ans est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

En ce qui concerne les personnes qui souhaiteraient renouveler leur carte nationale d'identité pour effectuer un voyage hors de l'espace Schengen et de l'Union européenne dans un pays qui accepte à ses frontières ce document (Turquie, Tunisie, Maroc, Egypte notamment), les autorités étatiques des pays étrangers ont été informées de la prolongation de la durée de validité de la carte nationale d'identité.

Pour de plus amples informations vous pouvez consulter les sites ministériels : www.diplomatie.gouv.fr et www.interieur.gouv.fr. Vous avez toujours la possibilité de vous munir de votre passeport en cours de validité.

La durée des cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux personnes mineures, fixée à 10 ans, reste inchangée.

Pour plus de renseignements, contactez l'accueil de la mairie au 01 30 11 16 16 ou le site de la ville : www.arnouville95.fr

LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année en France plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Il est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations. Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage, ainsi qu'à une utilisation appropriée des appareils à combustion (groupe électrogènes et appareils à gaz notamment) et à leur installation.

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement. **Dans ce cas** : aérez immédiatement les locaux, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez votre habitation. **Appelez les secours** : **112** (N° unique d'urgence européen). **18** : les Sapeurs Pompiers. **15** : le Samu. Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Loisirs et Culture

Mais N'te promène donc pas toute nue !

De Georges Feydeau - Comédie

Par le Théâtre de l'Instant

Samedi 22 mars 2014 à 20h45

Espace Charles Aznavour

Avenue Paul Vaillant Couturier - Arnouville.

Dans « Mais n'te promène donc pas toute nue ! », M. Ventroux exerce un métier de représentation où l'image du mari doit à tout prix rester prestigieuse. M. Ventroux est un homme politique. Il est député. Son épouse a la fâcheuse manie de se promener chez elle en tenue légère. Ce travers entretient un conflit permanent entre les deux époux. Malgré les efforts redoublés du député pour conserver les apparences et maintenir sa femme loin des regards extérieurs, Clarisse - tel un diable sortant inlassablement de sa boîte et qu'on ne peut contenir sous son couvercle - n'aura de cesse de le rappeler à sa nature corporelle, contrariant ainsi les aléas du jeu social.



Tarif : 28,00€. Réservation : 01.34.45.97.19

Education - Animation

À la suite d'une décision de Madame la Directrice d'académie, il y aura classe le mercredi 11 juin 2014 toute la journée. Tous les services seront maintenus comme un jour de classe habituel.

RENTREE 2014 - 2015

Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2014 pour les cours préparatoires et autres niveaux sont prises à l'Hôtel de Ville au service Education/Animation : **jusqu'au mercredi 30 avril 2014 aux jours et heures suivants :**

Les lundis, mardis et mercredis
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h30.

Les jeudis de 14h00 à 19h00.

Les vendredis de 9h00 à 11h30.

Vous munir des pièces suivantes :

Originaux :

- de la pièce d'identité des parents de l'enfant.
- du livret de famille.
- du carnet de santé.

Photocopies :

- d'un justificatif de domicile récent au nom des parents de l'enfant (ERDF).
- de la taxe d'habitation 2013.

C.C.A.S.

AIDE AU CHAUFFAGE en faveur des personnes âgées

Une aide au chauffage est accordée chaque année aux personnes âgées domiciliées sur la commune.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Le demandeur doit être âgé au moins de 70 ans au 31 décembre 2013 et justifier d'un domicile sur la commune depuis plus de 6 mois.

PLAFOND DE RESSOURCES :

- Les plafonds de ressources annuelles sont fixés à :
- 15 777 € pour les personnes seules.
- 24 404 € pour les couples.

Pour les premières demandes uniquement, les imprimés sont à retirer au C.C.A.S. Hôtel de Ville 15/17 rue Robert Schuman - CS 20101.

En cas de difficultés, les imprimés peuvent être envoyés au domicile sur simple demande - Tél 01 34 45 97 04.

CONFÉRENCE SANTÉ

Mardi 4 mars 2014 à 14h30

Espace Charles Aznavour

Salle Garvarentz



Sur le thème « La santé après 60 ans ».

La conférence sera animée par l'association «Brain Up» et sera suivie d'un moment d'échanges festifs et conviviaux. Renseignement auprès du C.C.A.S. 01 34 45 97 06/02.

Entrée libre

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées est une mission essentielle du C.C.A.S.

Le service des aides à domicile

Les aides ménagères apportent un soutien dans l'accomplissement des tâches domestiques. Elles interviennent auprès des retraités, des bénéficiaires de l'APA et dans le cadre de la PCH pour les personnes handicapées.

Les auxiliaires de vie aident au quotidien les personnes bénéficiaires de l'APA dans l'accomplissement des actes de la vie courante. Elles interviennent pour les soins d'hygiène, l'habillage, l'aide au lever, au coucher et aux repas. Elles apportent un soutien moral, préservent l'autonomie et contribuent à rompre l'isolement de la personne âgée.

Le service de portage de repas à domicile est réservé aux personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées. Les tarifs sont calculés en fonction des ressources. **Nouveauté :** A compter du mois de mars, il sera possible de commander des repas pour les week-ends et les jours fériés.

Le dispositif de téléassistance du Conseil Général du Val d'Oise permet, à tout moment, grâce à un boîtier, d'être en contact à distance avec une centrale de veille pour prévenir d'un malaise ou d'une chute. Ce service est gratuit pour les personnes qui ne payent pas l'impôt sur les revenus. Dans le cas contraire, une participation financière modeste est demandée.

Renseignements 01 34 45 97 02.

Club Sourire

Le Club est ouvert
le jeudi et le vendredi de 13h30 à 17h00

Vendredi 14 février : 11h00 - Repas de la **Saint-Valentin** au restaurant «**Les Lions du Val**» à Herblay. Inscription au Club. Adhérent : 68 €.

Jeudi 6 mars : 13h00 - «**Holiday On Ice**» **70 ans de succès** - Spectacle sur glace - Inscription au Club. Adhérent : 37 €.

Vendredi 7 mars : 19h30 - **Michel Fugain** à Garges-lès-Gonesse. Inscription au Club. Adhérent : 16 €.

Mardi 18 mars : **Assemblée générale** à 10h00 - Salle Charles Aznavour.

Mardi 25 mars : 13h00 - **Opérette** «**L'Auberge du Cheval Blanc**» à Enghien. Inscription au Club. Adhérent : 40 €.

Mardi 2 avril : 13h00 - Théâtre de Ménilmontant à Paris «**La Part du Gâteau**». Inscription au Club. Adhérent : 17 €.

Mercredi 16 avril : 14h00 - **Loto** à l'Espace Charles Aznavour - Salle Garvarentz.



VOYAGES

La Hollande des fleurs : voyage du 28/04 au 1/05/2014 - 760 €. **Limite d'inscription mi-février.** Programme au Club.

Norvège-Finlande soleil de minuit : voyage du 17 au 24/06/2014 - 1 890 € - **Limite d'inscription mi-février.** Programme au Club.

Le Doubs : séjour du 2 au 13 septembre 2014 - 1 200 €. **Limite d'inscription mi-février.** Programme au Club.

Monténégro : Voyage du 2 au 9 octobre 2014 - 1 300 €. Programme et inscription au Club.

F.N.A.C.A. Comité d'Arnouville

Les comités F.N.A.C.A. d'Arnouville et de Villiers-le-Bel organisent **un repas dansant le dimanche 30 mars 2014 à l'Espace Charles Aznavour**, de 12h00 à 19h00, avec l'orchestre Jacques TISSIER.

Réservez au plus vite **avant le samedi**

22 mars 2014 auprès de Messieurs **Roger ROUDIL**, 26 rue de la Liberté à Arnouville - Tél : 01 39 85 20 18 et **Michel CHRETIEN**, 15 rue Fernand Segouin à Arnouville - Tél : 01 39 85 64 79.



Les comités F.N.A.C.A. d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel, organisent également un

Loto

Samedi 15 mars 2014 à 14h00
Salle polyvalente et complexe sportif de Bonneuil-en-France.

De nombreux lots sont à gagner !

Conservatoire de Musique et de Danse d'Arnouville

Concert

Vendredi 21 mars 2014 à 20h00
Salle Gaston TRAN à l'Envol.



Concert autour des instruments à vents (clarinettes, flûtes, saxophones, trompettes, cors, trombones et tubas) avec les élèves et les professeurs du Conservatoire.

Entrée libre sur réservation auprès du Conservatoire, dans la limite des places disponibles. Tél : 01 34 45 97 12.

Bibliothèque

Conte du Vietnam

Samedi 8 février 2014 à 17h00

« **Parole de dragon** »

par **Isabelle Genlis**

À partir de 5 ans - **Entrée libre**



Destination manga

Exposition Robotto du 4 au 28 février 2014

À la bibliothèque

21 panneaux présentant les séries phares où évoluent robots et cyborgs.

Ateliers manga

Mardi 18 février 2014 à 15h00

Atelier spécialisé dans les scénarios, croquis, story-boards, planches, colorisations, trames...



Atelier découpage et mise en page

Mercredi 19 février 2014 à 15h00

Renseignements et inscriptions à la Bibliothèque. Tél. : 01 39 85 39 96

Festival manga mercredi 26 février 2014

Salle Berrier, rue Pierre Brossolette à Sarcelles de 14h00 à 19h00

14h00 - L'histoire du manga et son actualité par Patrick Gaumer.

15h00 - Le défilé cosplay. Animation phare des festivals japonais, le cosplay sera au rendez-vous !

16h00 - Dessin manga live accompagné par un Shakuachi (démonstration en direct de speed-painting sur ordinateur)

16h30 - Remise des prix du concours de dessin.

Au fil des stands, les visiteurs pourront faire de nombreuses découvertes : le dessin flash, l'art du port du kimono, l'origami, le maquillage japonais...

Entrée libre

VACANCES SCOLAIRES À LA BIBLIOTHÈQUE

Du mardi 18 février au samedi 1^{er} mars 2014

Mardi - Vendredi de 15h00 à 18h00

Mercredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Fermé le lundi et le jeudi